



All offshore islands in Hudson Bay, James Bay, Ungava Bay and Hudson Strait are part of the Northwest Territories.
 Les îles au large de Hudson Bay, James Bay, Ungava Bay et Hudson Strait font partie des Territoires du Nord-Ouest.

Énergie, Mines et Ressources Canada / Energy, Mines and Resources Canada

SÉRIE DES CARTES DE LA BASE DES DONNÉES DE L'ATLAS NATIONAL. CARTE N° NADM-2F

CANADA-AGGLOMÉRATIONS INDIENNES ET INUIT PROVINCES ET L'ATLANTIQUE

Les renseignements représentés sur cette carte font partie de la base des données de l'Atlas national du Canada. L'Atlas est un ensemble coordonné de cartes publiées au cours d'un certain nombre d'années qui renferment une foule de renseignements géographiques classés selon une variété de domaines portant sur l'ensemble du Canada. Les cartes sont généralement publiées à l'échelle de 1:7 500 000. Pour répondre aux demandes des usagers qui souhaitent parfois obtenir des renseignements plus détaillés, nous avons mis au point un système à dossier ouvert ou sont conservés, pour référence, des minutes d'altitude et des compilations à 1:2 000 000. Nous publions également, en réponse aux demandes spéciales, des tranches limitées de certaines cartes de la base des données. Des produits automatisés seront éventuellement disponibles.

Pour de plus amples renseignements sur les données au dossier ouvert de la base des données de l'Atlas national du Canada, contacter le Directeur adjoint, Recherches géographiques, Division des services de géographie, Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa, Canada, K1A 0G9. Carte dressée par la Division des services de géographie, Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada, imprimée en 1984.

Ces cartes sont en vente au Bureau des cartes du Canada, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa, ou chez le vendeur le plus près. Précisez MCR 4025 F.

Copies of this map are available in English.

© 1984, de Mapas La Pierre du Chef du Canada, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Echelle 1:2 000 000 ou 20 kilomètres par centimètre
 0 20 40 60 80 100 120 Kilomètres

Projection conique conforme de Lambert, parallèles standards 49°N et 77°W.

AGGLOMÉRATIONS INDIENNES ET INUIT

▲	Reserves indiennes habitées	moins de 809 hectares (2 000 acres)
▲	Reserves indiennes habitées	809 hectares (2 000 acres) et plus
▲	Reserves indiennes inhabitées	moins de 809 hectares (2 000 acres)
▲	Reserves indiennes inhabitées	809 hectares (2 000 acres) et plus
●	Établissements* indiens	
●	Autres agglomérations indiennes	
■	Agglomérations inuit	

* Il n'y a pas d'établissements indiens ni inuit dans les provinces de l'Atlantique.

NOTE:
 Il est impossible de faire une déclaration précise sur la situation juridique des terres d'une réserve indienne ou d'un établissement sans d'abord énumérer en détail les cas particuliers. En termes généraux, une réserve indienne est une parcelle de terres dont le titre juridique est attribué à Sa Majesté et qui a été mise de côté à l'usage et au profit d'une bande indienne. Les réserves indiennes sont administrées suivant les dispositions de la Loi sur les Indiens, S.F.C. 1972.

Les établissements indiens ou inuit, bien que situés sur des terres de la Couronne, ne sont pas assujettis aux dispositions de la Loi sur les Indiens.

Les autres agglomérations indiennes ou inuit représentent des centres distincts peuplés par des autochtones. Aucun renseignement n'est fourni sur les réserves, établissements ou agglomérations situés à l'extérieur de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Les renseignements concernant les limites des agglomérations indiennes et inuit proviennent de données publiées au 31 janvier 1980. Les informations ayant servi pour qualifier les réserves indiennes habitées et inhabitées sont basées sur des estimations de la population indienne inscrite au 31 décembre 1980.

La présente carte a été préparée de concert avec les fonctionnaires des Affaires indiennes et du Nord Canada et ceux de la Division des levés officiels, Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada. Recherche effectuée par J. Jost et B. H. Berghout, Recherches géographiques, Division des services de géographie, Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada. Cartographie par Cartographie et toponymie, Division des services de géographie, Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada.

Sources:
 Canada, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie. Cartes du système national de levés cartographiques. Ottawa.
 Division des levés officiels. Cartes index. 1977-1980. Inédit. Ottawa.
 Plans des réserves indiennes. 1982-1983. Ottawa.
 Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord. 1976. Inuit Land Use and Occupancy Project. Volume 1:3. Rapport préparé par la Miller Freeman Research Limited, en vertu d'un contrat accordé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. Ottawa.
 1972. Schedule of Indian Reserves and Settlements. Ottawa.
 Programme des affaires indiennes et inuit. 1983. Cote des bandes et réserves indiennes. Inédit. Ottawa.
 Healey et Séguin. Le 29 novembre 1982. Estimation Population Indienne Inscrite au Recensement de 1980 et de Décembre 31, 1980. Population estimée des indiens inscrits selon la réserve au 31 décembre 1980. Inédit. Ottawa.

Le fond de carte est établi, à partir de la carte, ATLANTIC PROVINCES, MCR 77, imprimée en 1973 et dérivée de 2 millions par Énergie, Mines et Ressources Canada. Les altitudes sont représentées en pieds.